

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le 20 décembre à 20 heures.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

Étaient présents : tous les Conseillers sauf Mesdames BEFFY et LANGLOIS et Monsieur LEDEE.

Procurations : Madame LANGLOIS à Madame HUGENDOBLER.

Madame Danièle HUGENDOBLER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité.

Destination des coupes 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la destination des coupes 2023 telle que proposée par l'ONF. Les parcelles prévues sont les 2, 9, 10 et 16.

Questions diverses

- La cérémonie des vœux aura lieu le 27 janvier 2023.
- La quête du Souvenir Français a rapporté 238 € sur ISSANS en 2022.

Fait à ISSANS le 21 décembre 2022

Le Maire
Gaston CHENU

